LES ARCS
FILM FESTIVAL
CINÉMA EUROPÉEN

Conditions Générales de Vente 2026
Offres publiques

PREAMBULE

Le présent service de billetterie est réalisé par l'association loi 1901 Révélations Culturelles :
Siège social : Mairie annexe de Bourg Saint Maurice Arc 1800 – 73700 Bourg Saint Maurice
Bureaux : 10 rue des Goncourt, 75011 Paris
Association type 1901
Représentant légal : Claude Duty
APE : 9001Z – Arts du Spectacle
Catégorie juridique : 9220 – Association déclarée N°Id. TVA : FR78 511 561 532
Téléphone : +33 (0)1 82 28 50 10
Assurance de responsabilité civile professionnelle :
DIOT SCIACI – 1 rue des Italiens – 75307 Paris Cedex 09 dont le siège social est situé au 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris.

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes de pass et places ouvertes au public non professionnel sur le site www.lesarcs-filmfest.com ou bien via une plateforme annexe.

En conséquence, les présentes conditions générales de vente concernent uniquement les actes de vente de billetterie publique et en aucun cas l'événement lui-même. L'utilisation du site du festival Les Arcs Film Festival et de toute fonctionnalité du site du festival disponible à l'adresse www.lesarcs- filmfest.com implique l'acceptation expresse, préalable, pleine et entière par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

Définitions
Les termes suivants, auront, dans les présentes Conditions Générales de Vente, dans tout document contractuel et en général, dans toute commande, contractée ou à venir entre l'acquéreur et Révélations Culturelles, la signification indiquée ci-dessous:

Pass – un document sous forme de carte imprimée au nom du porteur de pass, permettant l'accès illimité aux séances de cinéma publiques de l'édition en cours des Arcs Film Festival, à raison d'une place par séance, dans la limite des places disponibles. Le pass ne garantit pas un accès en salle automatique.

Le ***Pass Cinéma*** donne un accès à toutes les séances publiques pendant toute la durée du festival, dans la limite des places disponibles et à raison d'une place par séance. La garantie de place réservée est valable jusqu'à 10 minutes avant l'heure de la séance prévue.
Le ***Pass Club*** offre les mêmes avantages que le Pass Cinéma avec un accès par la file prioritaire et un emplacement en salle plus avantageux grâce à des rangs réservés aux porteurs de ces pass. La garantie de place réservée est valable jusqu'à 10 minutes avant l'heure de la séance prévue.
Le ***Pass Weekend*** donne un accès à toutes les séances pendant le premier weekend du festival (vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14), dans la limite des places disponibles disponibles et à raison d'une place par séance. La garantie de place réservée est valable jusqu'à 10 minutes avant l'heure de la séance prévue.

Place de cinéma – un document sous forme d'e-billet qui donne accès soit à une séance spécifique choisie et réservée par l'acquéreur (pour les séances réservables) soit à un ticket valable sur toutes les séances accessibles au grand public dans la limite des places disponibles. Chaque place de cinéma est unique et ne peut être utilisée qu'une seulefois, pour une seule séance et une seule personne. Elle est à présenter à l'accueil pour être scannée et permettre l'accès en salle. La garantie de place réservée est valable jusqu'à 10 minutes avant l'heure de la séance prévue.

ARTICLE 1 - PRIX
Les prix des pass et places de cinéma sont indiqués sur le site internet en Euro Toutes Taxes Comprises sauf précision. Les prix peuvent varier en fonction du jour, de la date et de l'heure d'après un système de promotions.

ARTICLE 2 - NOMBRE DE PLACES
2.1 Nombre de pass par personne
Le nombre total de pass publics en réservations cumulées par personne n'est pas limité, mais chaque pass public est nominatif. Chaque client ne peut disposer que d'un seul pass à son nom et non transférable à une tierce personne, mais

un client peut payer pour plusieurs personnes, sous réserve qu'il précise pour chaque pass le nom du détenteur.

2.1 Nombre de places par personne

Dans le cas d'un achat de places de cinéma individuelles via notre billetterie, le nombre total de places en réservations cumulées n'est pas limité. L'achat des places est cependant limité par la jauge de places disponibles dans la salle de cinéma concernée. Les places ne sont pas nominatives et peuvent être transmises à une tierce personne. Une fois la place validée à l'entrée, une copie portant le même code barre sera inefficace. Toute copie de votre place portant le même code barre, préalablement distribuée à une tierce personne ne sera donc pas traitée par nos équipes et ne donnera pas accès à la salle de cinéma.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ACCÈS A LA BILLETTERIE PUBLIQUE

L'accès à la billetterie publique est ouvert àtous dans la limite des places disponibles.
La détention d'un pass ou d'une place publics ne garantit l'accès qu'aux évènements ouverts au grand public et ne permet en aucun cas d'accéder aux évènements professionnels réservés aux porteurs de packs professionnels ou accréditations professionnelles.
En cas de réservation, la place est garantie. Si pour une raison du fait de l'organisateur la réservation ne peut plus être garantie, un remboursement de la place peut être exigé. Dans le cas d'une réservation avec un pass, un remboursement forfaitaire de 3€ pourra être exigé. La demande est à formuler en caisse ou par email à billetterie@lesarcs-filmfest.com.

ARTICLE 4 - PAIEMENT

Toutes les commandes, quel que soit leur lieu d'émission, sont payables en euros.
Le paiement des commandes de pass par le client sur le site www.lesarcs-filmfest.com s'effectue par chèque ou bien par paiement en ligne. Lorsque l'achat s'effectue par un autre revendeur ou une autre plateforme, alors la politique de paiement de ce dernier s'applique.
Le paiement des commandes de places de cinéma par le client s'effectue exclusivement par paiement en ligne avant le festival puis par paiement en ligne ou bien par paiement bancaire ou en espèces dans tous nos points de vente.

Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.
Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le client, à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande dans son espace personnel en ligne.

ARTICLE 5 - SÉCURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements électroniques seront effectués via MONETICO. Le Festival décline toute responsabilité quant aux problèmes liés à l'utilisation de ce système.

ARTICLE 6 - LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Afin de lutter contre la fraude, notamment par carte bancaire, l'association Révélations Culturelles se réserve le droit d'utiliser les données personnelles du client pour le contacter, lui demander la communication de sa pièce d'identité et, le cas échéant, d'annuler le pass. La carte bancaire du client sera re-créditée à l'issue de l'opération.

ARTICLE 7 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

7.1 Collecte des données personnelles

Lors du passage de la commande, l'association Révélations Culturelles, organisatrice de Les Arcs Film Festival, est amenée à collecter auprès du client certaines informations et données à caractère personnel, détaillées ci-dessous.
Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs des services de l'association Révélations Culturelles a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL déposée par l'association le 20 août 2009.
L'association Révélations Culturelles s'engage pour la protection des données personnelles et souhaite être transparente sur les moyens de collecte ainsi que l'utilisation qui est faite de sa banque de données constituée au fil des éditions.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Révélations Culturelles :
- par mail : contact@lesarcsff.com
- par téléphone : +33 (0)1 82 28 50 10
- par courrier : Association Révélations Culturelles - 10 rue des Goncourt 75011 Paris, France

BASE JURIDIQUE

Cette présente politique de confidentialité est basée sur le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du Parlement Européen et du Conseil (27 Avril 2016) entrée en vigueur le 25 Mai 2018.

OBJECTIF

Par la présente politique de confidentialité, Révélations Culturelles entend informer ses contacts, ses partenaires, les festivaliers, les utilisateurs de son site internet (https://lesarcs-filmfest.com/fr), ainsi que les utilisateurs ayant recours à la plateforme tierce FestiCiné de la collecte ainsi que du traitement de leurs données personnelles.

TRAITEMENT DE DONNÉES

Les données sont collectées, traitées et hébergées par un logiciel en ligne appelé FestiCiné, gérée par une société tierce SAS Le Village, située au 10 rue des Goncourt, 75011 Paris, France.

Nos données sont la propriété propre et unique de l'association Révélations Culturelles et la société Le Village n'est pas responsable de l'usage que nous en faisons.

TYPES DE DONNÉES COLLECTÉES

Dans le cadre de son activité (l'organisationdes Arcs Film Festival), Révélations Culturelles collecte des données personnelles et les centralise sur la plateforme de gestionFestiCiné. Voici les différentes catégories de données personnelles traitées :

- Nom, prénom, date de naissance, genre, langue parlée, photographie
- Activité professionnelle, société
- Numéro de téléphone professionnel, numéro de téléphone personnel,
- Adresse e-mail professionnelle, adresse e-mail personnelle
- Adresse postale personnelle, adresse postale professionnelle
- Historique de fréquentation des événements contrôlés aux Arcs Film Festival

A QUELLES FINS VOS DONNÉES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

Selon votre profil, Révélations Culturelles utilisera vos données :

- pour vous tenir informé de l'actualité et des activités de Révélations Culturelles par le biais de newsletters
- pour établir les documents physiques du pass (le cas échéant)
- pour contacter chaque festivalier individuellement
- pour rendre compte auprès des institutions publiques subventionnant Révélations Culturelles de la nature et du volume du public
- pour établir des statistiques par type de participant regroupant les films vus et le nombre de séances total, dans le but d'améliorer continuellement l'offre du festival. Ces données ne sont jamais et ne seront jamais divulguées à une tierce personne, sauf consentement de votre part à notre demande expresse.
- pour répondre à toute demande d'autorité fiscale ou gouvernementale qui en ferait une demande légale

Notamment, en période de pandémie, nous pouvons être amenés à donner les noms et contacts des personnes qui se trouvent dans un lieu contrôlé par le festival si les autorités sanitaires nous en faisaient la demande.

COMMENT RÉVÉLATIONS CULTURELLES COLLECTE-T-ELLE LES DONNÉES PERSONNELLES ?

- via l'achat de pass en ligne remplie par le demandeur
- via la demande d'abonnement à la newsletter
- via l'achat de billets
- via l'achat de produits dérivés
- via la candidature à une offre d'emploi ou la situation professionnelle occupée au sein de Révélations Culturelles
- via la communication avec Révélations Culturelles de quelque manière que ce soit

COMMENT LES DONNÉES SONT-ELLES UTILISÉES ?

Révélations Culturelles s'engage à respecter la confidentialité de vos données personnelles, en ne les utilisant qu'aux fins pour lesquelles vous les aurez communiquées. Les données ci-dessus ne seront en aucun cas diffusées publiquement sans votre accord exprès, demandé préalablement. Elles ne seront ni utilisées à des fins commerciales ni transférées à des tiers sans votre accord.

Ces données peuvent néanmoins être transmises aux autorités fiscale ou gouvernementale, si elles en font la demande légale.

RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE

Révélations Culturelles est cliente de la société SAS tierce Le Village, fournisseur de sa plateforme de gestion FestiCiné.

Conformément au RGPD, les données personnelles collectées centralisées sur FestiCiné restent confidentielles. La société Le Village signe une charte de confidentialité auprès de chaque client de sa plateforme afin de garantir la protection de données collectées et traitées. D'aucune manière, le personnel travaillant au sein de la société Le Village n'utilise ces données : la société détient la plateforme mais ne dispose d'aucun droit sur les données collectées et traitées.

Un journal retrace l'activité de chacun des membres du personnel de la société Le Village, permettant ainsi de limiter tout risque lié à une divulgation de données personnelles ; le personnel est soumis à une clause de confidentialité et n'a en aucun cas le droit d'accéder aux données personnelles collectées par les festivals clients de sa plateforme. Ainsi, tout client de la société Le Village reste responsable du mode de collecte de données personnelles ainsi que de leur utilisation.

COMMENT RÉVÉLATIONS CULTURELLES ASSURE-T-ELLE LA SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES ?

Comme expliqué ci-dessus, Révélations Culturelles centralise les données personnelles sur sa plateforme de gestion FestiCiné. Cette plateforme est sécurisée par un identifiant et mode de passe, attribué à chacun des utilisateurs. Chaque utilisateur se voit également attribué, en fonction de son rôle au sein du Festival, un accès limité aux données personnelles, via l'ouverture graduelle de modules.

L'équipe de Révélations Culturelles est en outre soumise à clause de confidentialité : elle n'utilise les données personnelles que dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement. Elle est sensibilisée aux questions de confidentialité et de respect des données personnelles.

QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément au RGPD entré en vigueur le25 mai 2018, Révélations Culturelles s'engage à vous fournir dans un délai d'un mois toutes les données vous concernant sur simple demande de votre part par mail, par téléphone ou par courrier, sous un format exploitable et lisible. Vous avez à tout moment le droit non seulement d'accéder à vos informations, mais également de les modifier et de les supprimer totalement de notre base de données, en retirant votre consentement par e-mail, téléphone ou courrier. En matière de newsletter, vous pouvez à tout moment moduler vos préférences afin de recevoir des informations au plus près de vos attentes.

ARTICLE 8 - RECUPÉRATION DU PASS

Dès la confirmation de l'achat, le client recevra un mail de confirmation de sa commande. S'il a choisi le retrait, le client se présentera au lieu indiqué à partir de la date indiquée et présentera une pièce d'identité correspondant au détenteur du pass, le cas échéant, ou une copie de la commande avec la pièce d'identité de la personne ayant commandé en cas de commande multiple pour le récupérer.
Les tickets à l'unité sont à imprimer soi-même ou à montrer lors des contrôles de manière électronique sur un écran (smartphone ou autre).

ARTICLE 9 - CONTROLE DES PASS

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité du client lorsque se déroule l'Evénement. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

ARTICLE 10 - UTILISATION ET VALIDITÉ DES BILLETS

10.1 Revente de pass publics

Chaque pass est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n°2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation.

10.2 Validité du pass public

Les pass publics sont uniquement valables pour l'événement qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le pass.

ARTICLE 11 - RÉTRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement et d'annulation sont applicables à tous les pass publics vendus sur le site www.lesarcs-filmfest.com.

11.1 Absence de droit de rétractation

Dans le cadre de la vente de pass publics et places de cinéma, aucun droit de rétractation ne s'applique.

11.2 Remboursement et échange

A compter de leur achat par le client, le ou les pass ne peuvent être échangés avec une autre personne. Par ailleurs, ils ne peuvent pas non plus être échangés contre un autre type de pass. Des dérogations spécifiques peuvent cependant être acceptées sur demande spécifique. Un surcoût pour compenser les frais de gestion peut alors intervenir. Dans tousles autres cas, les pass publics ne peuvent êtreni échangés, ni remboursés (sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 11.3).

11.3 Annulation ou report de l'événement En cas **d'annulation définitive de l'événement**, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial. Seul le prix du pass sera remboursé, à l'exclusion des frais de gestion qui sont conservés par l'association Révélations Culturelles (si le pass a été envoyé par la poste, les frais postaux ne seront pas remboursés). Aucun frais annexe effectué par l'acquéreur de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking) ne sera remboursé ou dédommagé.Les demandes de remboursement doivent,pour être recevables, être réalisées par e-mailà l'adresse billetterie@lesarcsff.com ou directement par courrier à l'adresse deRévélations Culturelles. Toute demande devraêtre accompagnée d'un relevé d'identitébancaire à jour et être formulée **avant le11/01/2027**. Toute demande qui ne satisferait pas les conditions demandées sera rejetée.

Le porteur de pass peut également choisir, en cas d'annulation totale ou partielle de l'événement, de conserver son accès au festival pour participer à une version modifiée ou digitale. Il se voit ainsi renoncer à tout remboursement de son achat initial, sauf conditions contraires stipulées lors de la nouvelle proposition.

En cas de **report de l'événement ou de programmation partielle**, le remboursement éventuel du pass ou son échange sera soumis aux conditions particulières de l'organisateur de l'événement. En tout état de cause, l'échange du pass ne se fera qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet ou du pass initial.

Le festival se réserve le droit de modifier le programme de l'événement jusqu'au dernier moment, pour des questions d'organisation, de contrainte extérieure ou interne à son organisation. Il veillera à ce que la qualité globale reste équivalente au descriptif initial.

Ainsi, en cas de modification du programme de l'événement (horaire, contenu, intervenant, sujet de conférence, rendez-vous organisés…), aucun remboursement partiel ou total ne peut être

exigé.

Si le festival choisit ou se voit contraint selon des dispositions gouvernementales de limiter le nombre de places ou le nombre de salles d'exploitation, entraînant une jauge de spectateurs restreinte, l'acquéreur ne pourra faire de demande de remboursement total ou partiel dans la mesure où il peut réserver sa place ou participer en faisant en sorte d'être parmi les premières personnes à réserver ou entrer dans la salle.

En cas d'annulation de la part de l'acquéreur, le remboursement sera possible, soumis à des conditions spécifiques (décrites à l'article 11.4).

11.4 Remboursement à la demande de l'acquéreur

L'acquéreur du ou des pass peut décider d'annuler sa participation au festival pour diverses raisons.

Le remboursement intégral (hors frais postaux, si le pass a été envoyé en amont de l'événement par voie postale) de son achat n'est possible que dans le cas où le porteur de pass n'est pas en mesure de se rendre au festival pour raison médicale (confinement, quarantaine, maladie, etc.). Toute demande de remboursement devra être accompagnée d'un justificatif médical et d'un renvoi du pass physique si ce dernier a été déjà été envoyé à l'acheteur. Il est entendu que les frais postaux de renvoi du pass sont à la charge de l'acquéreur. Le renvoi du pass devra être effectué à l'adresse suivante : 10 rue des Goncourt, 75011 Paris, à l'attention des Arcs Film Festival.

Toute information recueillie lors de cette procédure de remboursement ne sera pas conservée.

Les demandes de remboursement dans ce cas précis seront à effectuer par mail uniquement à l'adresse billetterie@lesarcs-filmfest.com, dans une période de moins de 14 jours avant l'Événement et ne seront possibles que jusqu'à la veille de la date de l'Événement, le 11/12/2026 à minuit. Les demandes seront traitées ultérieurement, du 04/01/2027 au 08/02/2027. Toute demande qui ne satisferait pas les conditions demandées sera rejetée.

Le remboursement à la demande de l'acheteur pour tout autre motif ne sera pas possible. L'acheteur s'engage à accepter ces conditions lors de l'achat de sa commande, et à ne pas demander de remboursement de pass, sauf dans le cas décrit ci-dessus d'une situation sanitaire exceptionnelle et justifiée.

Enfin, tout remboursement de billet unique, n'étant pas nominatif, ne sera pas possible.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

12.1 Responsabilité de l'association Révélations Culturelles

L'association Révélations Culturelles est responsable, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article 121- 20-3 alinéa 4 du Code de la Consommation. L'association Révélations Culturelles décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un cas de force majeure, notamment :

- Anomalies quelconques du matériel informatique de l'abonné
- Faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat
- Indisponibilité du réseau internet

12.1 Responsabilité quant au déroulementde l'évènement

L'association Révélations Culturelles est responsable du déroulement de l'événement (modification du contenu, changement de la distribution artistique, changement des horaires...) et le cas échéant, de sonannulation, sauf lors de cas de force majeure ou de désistement d'un de ses prestataires.

ARTICLE 13 – DROIT A L'IMAGE

En achetant un pass aux Arcs Film Festival et en participant au festival, vous acceptez d'être pris en photo et/ou filmé par nos équipes. Vous acceptez également que l'association Révélations Culturelles utilise ces images à des fins de promotion de ses propres activités. Vous pouvez à tout moment nous demander de ne pas utiliser votre image ou de cesser de le faire par email à l'adresse contact@lesarcs-filmfest.com ou par courrier. Cette demande ne pourra pas être rétroactive sur les publications antérieures à la demande.

L'association n'a pas le droit de céder ces images à des tiers.

ARTICLE 14 - SERVICE CLIENTELE

Pour toute information, vous pouvez contacter le service clients de l'association Révélations Culturelles par téléphone en appelant 01 82 28 50 10 (prix selon la provenance de votre appel). Le service clients est joignable :

- Du 2 novembre au 4 décembre 2026, du lundi au vendredi de 10h à 13h, puis de 14h à 18h.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les ventes de pass publics effectuées sur le site Internet de l'association Révélations Culturelles sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.*

ARTICLE 16 - VALIDATION DE LA COMMANDE - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Avant de confirmer sa commande, le client déclare accepter les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'association Révélations Culturelles représenteront la preuve des transactions passées sur son site internet www.lesarcs-filmfest.com par le client.